



**5ÈME CONFERENCE
DES INSTANCES DE
RÉGULATION DE LA
COMMUNICATION D'AFRIQUE
(CIRCAF)**

1

**MARRAKECH
DU 19 AU 20 NOVEMBRE 2009**

THEME

Approche régionale
visant l'harmonisation
des législations, des procédures
et réglementation
Organisant les médias et
la communication en Afrique

PRESENTATION DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION



Col. Gaston GAMBOR
Ancien Ministre
Haut Conseiller
en Charge des Relations Internationales
et de la Coopération
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PROPOSITION DU PLAN

I- Pourquoi l'harmonisation des législations et des procédures ?

II- Regard sur les législations et procédures nationales au sein des instances de régulation en général

III- Quelques tentatives de collaboration existantes entre les instances de régulation d'Afrique.

- ***Exemple de l'OMAC (Observatoire des Médias en Afrique Centrale)***

IV- Pistes d'intégration dans la dynamique régionale.

V- Perspectives

VI- Conclusion

I- POURQUOI L'HARMONISATION DES LÉGISLATIONS ET DES PROCÉDURES ?

- La régulation des médias est une nouvelle matière pour beaucoup de nos pays, ce qui fait qu'il y a nécessité de collaborer, d'échanger les expériences pour que l'initiative qui réussit dans un pays puisse servir à d'autres.
- Les contextes socio- politique, économique et culturel de nos pays sont proches et s'influencent réciproquement à travers une relation d'interpénétration appelant à une tentative d'approche régionale et visant à l'harmonisation des législations, procédures et réglementation organisant les médias et la communication en Afrique

II- REGARDS SUR LES LÉGISLATIONS NATIONALES

- Les législations et les procédures nationales au sein des instances de régulation répondent à des volontés politiques, culturelles et socio-économiques propres à chaque pays.
- L'encrage de l'idée de régulation encore timide au niveau de la population et de tous les acteurs de la vie nationale.
-
- On observe une perception nuancée et parfois une attitude rebelle des professionnels des médias vis-à-vis du rôle et de la mission du régulateur.
- Très souvent des regards d'autres comme un concurrent.
- le besoin de renforcement des capacités des instances de régulation au niveau législatif et réglementaire.

III- COLLABORATION ENTRE LES INSTANCES DE RÉGULATION EXISTANTES

- Exemple de : OMAC (Observatoire des Médias en Afrique Centrale).
- OMAC- Plateforme initiée en 2002 par des responsables des organisations professionnelles des médias, des associations de défense de la liberté de la presse, des chefs d'entreprises de la presse provenant des neuf pays suivants de l'Afrique Centrale: Le Burundi, Le Cameroun, La République du Congo, le Gabon, la République Centrafricaine, le Tchad, la République Démocratique du Congo, Le Rwanda, la Guinée Equatoriale aux fins de défendre et de promouvoir la liberté de la presse dans la sous région.

- * *OMAC comme piste d'approche régionale des législations et procédures visant à l'harmonisation des législations et procédures car il présente **un contexte général** tant sur le plan:*
 - *Politique*
 - *Socio-économique*
 - *Culturel*
 - *Technologique*
 - *International*

- *Affiche un désir de recherche de paix au sein de ses membres après une décennie de guerres dévastatrices qui ont frappé la région de l'Afrique Centrale .*

- OMAC de part sa structure organisationnelle il a pu dans le financement de ses activités grâce au partenariat avec: l'Institut PANOS Paris, L'UNESCO, La Francophonie, le PNUD, offrent des fortes opportunités à ses membres d'adhérer à une approche régionale visant l'harmonisation des législations, procédures et réglementations organisant les médias et la communication en Afrique.
- **La Vision et les Valeurs Fondamentales** de l'OMAC que sont la contribution à la recherche d'une Paix effective et à la stabilité politique dans la sous région sont de signe forts pour ses membres à accéder à cette approche régionale visant à l'harmonisation des législations et des procédures.

IV- TENTATIVES DES PISTES D'INTÉGRATION DANS LA DYNAMIQUE RÉGIONALE

- Renforcer toutes les échanges.
- Renforcement des capacités des instances de régulation nationales.
- Les échanges d'expérience sur la couverture des élections.
- La gestion des conflits entre professionnels des médias et régulateurs dans différents pays.
- Initiation au travail de monitoring.
- Transfert des compétences.
- Implication des acteurs nationaux dans la planification et la réalisation des missions d'échanges.
- L'appropriation des programmes et initiatives financés par les partenaires extérieurs.
- Redynamisation des noyaux nationaux de l'OMAC.

V- PERSPECTIVES

- Meilleure synergie de tous les acteurs intervenant dans le domaine de régulation.
- Implication des pouvoirs politiques et organisations professionnelles nationales.
- L'OMAC et les autres réseaux doivent proposer des réponses liées à l'approche régionale de l'harmonisation des législation des procédures.

VI- CONCLUSION

- On tentant de communiquer sur ce thème l'instance de régulation de l'RCA est convaincu que autant l'OMAC, le RIARC, le REFRAM et les autres dans une synergie, participeraient efficacement à la tentative d'approche régionale d'harmonisation, de législation ,des procédures, de réglementation et d'organisation du paysage médiatique en Afrique.
- Cependant, elle encourage fortement l'encrage du rôle de nos instances de régulation et organisation des professionnels de médias au niveau national, sous régional, régional avant d'atteindre le niveau Africain.

Le Haut Conseil de la Communication de l'RCA est favorable à la démarche de mise en œuvre de directives supranationales sur certaines questions spécifiques notamment:

- Les processus électoraux;
- Les déplacements des populations;
- Les programmes d'intégration, de désarmement, de démobilisation, et de réinsertion.

***JE VOUS REMERCIE
POUR VOTRE
ATTENTION.***